

Le 119, premier service du GIP Enfance en Danger

Le 10 juillet 1989, les parlementaires ont voté à l'unanimité un projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance. Cette loi a donné le jour au Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en danger (SNATED), communément appelé : « Allô enfance en danger ». Depuis mars 1997, le service bénéficie d'un numéro d'appel simplifié à 3 chiffres le 119. L'affichage de ce numéro est obligatoire dans les lieux recevant des mineurs. Site Internet : www.allo119.gouv.fr.

Un service public

La structure juridique du service est celle d'un Groupement d'Intérêt Public. Elle réunit trois instances directement concernées par la prévention et la protection des mineurs : l'État, les départements et des associations de protection de l'Enfance.

Le 119 est dans le champ de la téléphonie sociale l'unique service émanant d'une décision législative, ce qui lui confère des obligations légales. Il est financé à part égale par l'Etat et les départements. Le service est assisté par un Comité Technique composé de spécialistes.

Les missions du 119

Depuis la loi du 5 mars 2007, **trois missions** lui sont confiées :



1. Accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection de mineurs en danger.

2. Transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services des Conseils Généraux compétents en la matière. Signaler directement au Parquet lorsque l'information recueillie le justifie.

3. Agir au titre de la prévention des mauvais traitements à enfant.

Une coopération étroite

Afin de mutualiser les ressources et les compétences, l'ONED et le 119 sont rassemblés sur le même site.

Les deux services travaillent ensemble notamment autour d'une réflexion portant sur les items caractérisant les situations d'enfants concernés par les appels téléphoniques adressés au 119.

Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger

STRUCTURE JURIDIQUE : GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MINISTÈRES

- Direction Générale de la Cohésion Sociale
- Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
- Direction Générale de la Santé
- Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
- Direction chargée de la Jeunesse
- Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
- Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
- Direction Générale de la Sécurité Publique
- Direction Générale des Collectivités Locales

CONSEILS GÉNÉRAUX

- Aube
- Côtes d'Armor
- Dordogne
- Indre-et-Loire
- Loire-Atlantique
- Maine-et-Loire
- Nord
- Pyrénées-Orientales
- Bas-Rhin
- Rhône
- Saône-et-Loire
- Seine-Maritime
- Vaucluse
- Seine Saint Denis
- Val d'Oise

PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ

- Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM)
- Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs (FNEPE)
- La Voix de l'Enfant
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Présidente : Hermeline MALHERBE
Vice-présidentes : Sabine FOURCADE
Martine BROUSSE
Directrice Générale : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS
Directeur ONED :



© Stéphane Rabut

GIP Enfance en Danger - ONED
BP 30302
75823 Paris Cedex 17
Tél : 01 58 14 22 50 - Fax : 01 45 41 38 01
Courriel : contact@oned.gouv.fr
Site Internet: www.oned.gouv.fr

Le contexte de création



La création de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) par la loi du 2 janvier 2004 répondait au besoin réel et ancien de dresser un état des lieux de la maltraitance en France et des actions menées auprès des enfants victimes. L'absence de lieux ressources rassemblant la

documentation scientifique, mais aussi les travaux fondés sur l'expérience des professionnels, constitue une des raisons majeures ayant présidé à la création de l'Observatoire. La loi du 2 janvier 2004 insiste avec force sur la mission de diffusion «des connaissances chiffrées, des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire de la maltraitance dont les résultats ont été jugés concluants». Ces missions ont été confirmées et élargies par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007.

Les missions de l'ONED

La fonction confiée à l'ONED est de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter. Ceci conduit à favoriser systématiquement une meilleure coordination de l'action des services de l'Etat, des Conseils généraux et des associations de protection de l'enfance. Ces trois entités constituent le triple socle du Groupement d'Intérêt Public Enfance en danger, dont l'ONED est un service distinct du SNATED (119 Allô enfance en danger), dans ses missions et ses modes de travail, mais qui coopère étroitement avec lui. Les missions de l'ONED, définies par la loi, peuvent être organisées en cinq projets : mettre en cohérence les données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions ; recenser et évaluer les pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge ; réaliser des études et des comparaisons internationales. L'Observatoire vise à devenir un véritable lieu ressources notamment via son site Internet (www.oned.gouv.fr).

Mise en cohérence des données

L'ONED, au titre de sa mission de mise en cohérence des données chiffrées, tente d'améliorer notre connaissance de la population des enfants en danger dans le cadre de difficultés d'ordre familial par plusieurs moyens :

- Recenser, promouvoir et analyser les sources existantes en France concernant les enfants susceptibles de bénéficier d'une prise en charge en protection de l'enfance mais aussi, notamment par le biais des enquêtes rétrospectives, les personnes ayant été maltraitées sans avoir bénéficié d'aide.
- Mettre en place un système d'observation qui permette d'intégrer les données recueillies sur les enfants et leur famille par différentes institutions intervenant en protection de l'enfance.
- Etre à l'initiative d'autres études et enquêtes observant la population des enfants en danger, les phénomènes de mise en danger ou de protection et le devenir des enfants pris en charge.
- Dans le cadre de coopérations européennes et internationales, recueillir des données, analyser des systèmes d'observations et confronter des méthodologies.

Recensement et évaluation des pratiques

L'Observatoire s'intéresse de près aux dispositifs et pratiques dans le champ de la protection de l'enfance. Ceux-ci sont analysés par ses chargés d'études à partir de documents officiels et de visites de terrain. Les analyses réalisées sont consultables en ligne permettant ainsi de faire connaître les pratiques et de susciter des échanges entre professionnels de la protection de l'enfance.

Développement d'études et de recherches

Chaque début d'année, l'Observatoire lance deux appels d'offres, l'un ouvert, l'autre thématique. Le calendrier est identique tous les ans : clôture des candidatures en mai, réponse courant juillet. Les équipes doivent être rattachées soit à un laboratoire de recherche, soit à une association ou une fondation. La durée des projets ne peut excéder 18 mois. Le Conseil scientifique de l'ONED établit un classement qui est ensuite soumis au Conseil d'administration du GIP. Par ailleurs, le site Internet de l'ONED vise à rassembler à terme l'ensemble des recherches portant sur l'enfance en danger publiées depuis janvier 2004, date de création de l'Observatoire. Enfin, l'ONED accueille des chercheurs français et étrangers qui contribuent à ses travaux.

Réseau des observatoires européens

L'Observatoire participe activement au réseau ChildONEurope, représenté par son directeur, qui participe aux assemblées générales ainsi qu'aux séminaires thématiques. L'ONED est également très attentif aux autres organismes européens et internationaux intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, à leurs domaines de compétences, leurs enjeux et modes d'intervention. Certains dispositifs développés à l'étranger font l'objet d'études ponctuelles dans la mesure où ils apportent un éclairage pour l'étude de la situation française.

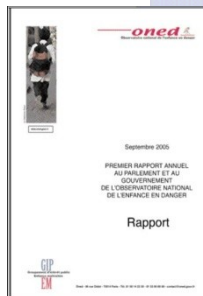
Diffusion et circulation des informations



Conçu comme un véritable centre ressources, le site Internet de l'ONED vise, à rassembler et à diffuser les connaissances et les expériences dans le champ de l'enfance en danger et à favoriser l'émergence de réseaux regroupant responsables de la protection de l'enfance et chercheurs français et étrangers.

Il permet ainsi des échanges entre tous les professionnels œuvrant dans le champ de l'enfance en danger. Ce centre documentaire numérisé est complété par la Lettre de l'ONED informant régulièrement les acteurs de la protection de l'enfance de l'actualité de l'institution. Enfin, l'Observatoire organise des journées thématiques regroupant les représentants des départements et participe à des colloques, congrès, journées d'études, etc.

Rapport annuel au Parlement et au Gouvernement



Chaque année, l'ONED publie un rapport dans lequel il émet des recommandations en matière de politique publique à l'attention de l'Etat et des départements. Il est en grande partie inspiré des visites de terrain réalisées par les chargés d'études et de mission tout au long de l'année. Ce rapport est consultable en ligne. Sa remise officielle est suivie de rencontres avec les partenaires concernés : Education Nationale, Justice, Conseils généraux, secteur de la Santé, associations de protection de l'enfance...

Organisation institutionnelle

Une équipe pluridisciplinaire

Afin de mener à bien ses missions, l'Observatoire se compose d'une équipe pluridisciplinaire de 12 personnes dirigée par un Professeur d'Université. Celle-ci comprend à ce jour un haut fonctionnaire mis à disposition (Justice), un cadre de protection de l'enfance issu de la DGCS, huit chargés d'études et le personnel fonctionnel : une documentaliste, une rédactrice et deux secrétaires.

Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique de l'ONED est composé de 15 membres, il est constitué de chercheurs et de chargés de mission issus de domaines variés : science de l'éducation, santé mentale, droit, protection de l'enfance... Le Conseil scientifique se prononce sur la démarche et la rigueur scientifiques des projets proposés par l'ONED et les appels d'offres. Ceux-ci sont ensuite soumis au Conseil d'administration pour validation et financement.

NOMS	INSTITUTIONS
Mme Gisèle Apter Psychiatre et psychanalyste <i>Présidente</i>	L'Aubier EPS Erasme
Mme Annick-Camille Dumaret Psychologue - Ingénieur de recherche - <i>Vice-Présidente</i>	INSERM - Centre de recherche médecine, science, santé et société
M. Manuel Palacio Chargé de mission sur la justice des mineurs	Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice
M. Cyprien Avenel Directeur Recherche	Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée
M. Georges Garioud Dir. adjoint-Dir. de recherche CNRS	Mission de recherche Droit et Justice
Mme Anne-Marie Bouvier Resp. du Programme enfance	Fondation de France
Mme Magda Tomasini Sous-directrice de l'observation de la solidarité	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
M. Philippe Casella Chargé de mission	Direction de la Recherche Secteur SHS
Mme Marie-Françoise Bellée Van Thong Directrice Enfance-Famille	Association Nationale des Directeurs de l'Action Sociale et Sanitaire
Mme Adeline Gouttenoire Professeur - Directrice	Université de Bordeaux IV ODPE de la Gironde
M. Eric Plaisance Professeur émérite	Université de Paris Descartes
M. Reinhart Wolff Professeur	Université Libre de Berlin
M. Marcel Jaeger Professeur titulaire de la Chaire Travail Social	CNAM
M. Jacques Commaille Professeur émérite des universités	Ecole Normale Supérieure de Cachan
M. Alain Vilbrod Professeur de Sociologie	Université de Bretagne Occidentale UFR de lettres et sciences humaines